



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/663
S/24801
12 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 12 novembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui
vous est adressée par S. E. M. Milan Panic, Premier Ministre de la République
fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée
générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Lettre datée du 11 novembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Premier Ministre de la Yougoslavie

Je dois vous informer que la situation, en particulier sur le champ de bataille d'Herzégovine, continue de s'aggraver bien que les 23 et 30 octobre 1992, vous-même, le général Satish Nambiar et le Président Tudjman, ayez été avertis de la conduite des membres de l'armée et des forces de police de la République de Croatie.

C'est ainsi que le 7 novembre vers 20 h 45 et le 9 novembre aux alentours de 11 heures, l'espace aérien de la République fédérative de Yougoslavie a été violé par un aéronef non identifié au-dessus de la mer Adriatique, au sud-ouest du port de Bar.

Le 8 novembre 1992, les forces croates ont lancé un certain nombre d'assauts importants contre les positions de l'armée serbe en Herzégovine, en particulier le long des axes suivants : Capljina-Stolac-Ljubinje, Mostar-Nevesinje et Dubrovnik-Trebinje. Au cours de ces attaques, un certain nombre de villages serbes situés dans les communes de Stolac et Trebinje ont été complètement brûlés.

Le 9 novembre 1992, les forces croates ont poursuivi leurs assauts extrêmement violents le long des axes Dubrovnik-Plat-Trebinje et Konavli-Trebinje, au cours desquels des villages serbes ont subi des dommages matériels et des destructions considérables.

Des actes de ce genre étant difficiles à tolérer, je m'adresse à vous pour que vous usiez de votre influence afin d'empêcher de nouvelles violations de l'espace aérien de la République fédérative de Yougoslavie et d'arrêter l'agression commise par la République de Croatie contre le territoire de l'Herzégovine. Je vous prierais aussi de bien vouloir mettre au courant le général Satish Nambiar.

(Signé) Milan PANIC
